
Présents : Patrick Benoiton, Serge Biessy, Michel Bontoux, Estelle Brogère, Nicole Chochina, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Jean-Charles Gallet, Martine Gauthier, Edwige Gonin, Jean-Pierre Lovet, Jean-François Mollard, Sylvie Teixeira, Bruno Toneghin.

Excusés : Irène Badin, Abdelkader Boukacem pouvoir à Martine Gauthier, David Elicaste pouvoir à Edwige Gonin, Evelyne Martinon pouvoir à Jean-François Mollard, Sébastien Terrier pouvoir à Isabelle Ferroud.

Secrétaire de séance : Nicole Chochina

Avant d'aborder la séance, Monsieur Jean-Charles Gallet, Maire rend hommage à Monsieur Michel NOËL, ancien conseiller municipal, décédé le 13 décembre.

L'assemblée observe une minute de silence.

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Nouveaux points

1- CC Vals du Dauphiné élections des délégués communautaires

Monsieur le Maire expose,

Au 1er janvier 2017, la commune de Saint Victor de Cessieu sera membre de la future communauté des Vals du Dauphiné résultant de la fusion des CC Vallée de l'Hien, Vallons de la Tour, Bourbre-Tisserand et Vallons du Guiers prévue par arrêté préfectoral du 15 décembre.

La commune de Saint Victor de Cessieu disposera de 2 sièges de conseiller communautaire qu'il convient de désigner parmi les conseillers communautaires « sortants ».

Pour rappel, les 4 conseillers communautaires « sortants » sont conformément au tableau du conseil communautaire mis à jour au 29/11/2016 :

- M. Jean-Pierre Lovet
- Mme Nicole Chochina
- M. Jean-Charles Gallet
- Mme Evelyne Martinon

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1, L.5211-6-2, L.5211-1, et L.2121-21 ;

Vu le Code électoral ;

Vu l'arrêté préfectoral de création de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné en date du 10 novembre 2016,

Vu l'arrêté préfectoral de composition du Conseil communautaire des Vals du Dauphiné en date du 16 décembre 2016.

Considérant qu'il convient d'élire 2 conseillers Communautaires titulaires afin de représenter la commune au sein du conseil communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Considérant que les listes suivantes se présentent pour l'élection de Conseillers Communautaires :

- Une liste complète composée de MM. Jean-Charles Gallet et Jean-Pierre Lovet.
- Une liste incomplète composée de Mme Evelyne MARTINON

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, d'élire, en application de l'article L.5211-6-2 du CGCT, les Conseils Communautaires de la Commune qui seront membres du nouvel organe délibérant de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

A l'issue du vote :

- 18 votants
- 18 suffrages exprimés (dont 4 pouvoirs)
- Nombre de voix obtenues par la liste complète : 14
- Nombre de voix obtenues par la liste incomplète : 4

Répartition à la proportionnelle à la plus forte moyenne

1^{ère} étape : calcul du quotient électoral : nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir : $18/2 = 9$

- pour la liste complète: 14 voix : 1 siège obtenu à la proportionnelle
- pour la liste incomplète 4 voix: 0 siège obtenu à la proportionnelle

2^{ème} étape : répartition à plus forte moyenne du dernier siège à pourvoir

- pour la liste complète : $14/2$ (1 siège obtenu + 1 fictif) = 7
- pour la liste incomplète : $4/1$ (0 siège obtenu + 1 fictif) = 4

La liste complète a la plus forte moyenne, elle obtient le 2^{ème} siège.

Le conseil municipal,

Après le bon déroulé des opérations de vote, comptabilise 14 suffrages exprimés pour la liste MM. Jean-Charles Gallet, Jean-Pierre Lovet, 4 suffrages exprimés pour la liste de Mme Evelyne Martinon.

PROCLAME, en application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, M. Jean-Charles Gallet, et M. Jean-Pierre Lovet élus Conseillers Communautaires titulaires au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné ;

PROCLAME que Mmes Evelyne Martinon et Nicole CHOCHINA ne sont pas membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, elles perdront leurs mandats de Conseillère Communautaire lors de la séance d'installation du Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

2- Autorisation de mandatement anticipée de dépenses d'investissement

En application des articles L 1612-1 et L 1612-20 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire de la commune de Saint Victor de Cessieu peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le budget pour l'exercice 2017 de la commune sera voté en mars 2017.

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits selon la répartition suivante :

CHAPITRE	Crédits ouverts au BP 2016	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2017	%
21 – Immobilisations corporelles	476 203 €	119 050 €	25 %
23 – Immobilisations en cours	23 765 €	5 941 €	25 %
TOTAL	499 968 €	124 991 €	25 %

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 18 dont 4 pouvoirs

Contre : 0

3- Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre : mission de contrôles des poteaux incendie du périmètre communal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre a délibéré, dans sa séance du 7 juillet 2016, pour exercer la compétence relative aux contrôles des poteaux incendie.

Dans ce cadre, le Syndicat propose, à ses collectivités adhérentes et compétentes pour la défense incendie, la mise à disposition de ses services pour la réalisation des contrôles périodiques réglementaires des hydrants publics installés sur le périmètre communal.

Cette mission sera exercée conformément aux dispositions techniques et financières énoncées dans la convention ci-jointe.

Il est proposé au conseil municipal :

DE DÉCIDER de confier la mission de contrôles des poteaux incendie du périmètre communal au Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre.

D'ACCEPTER les termes de la convention établie entre les parties

DE MANDATER le Maire pour effectuer les formalités se rapportant au dossier.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 18 dont 4 pouvoirs

Contre : 0

4- Demande de subvention à la Région pour la mise en accessibilité de la mairie

Monsieur le Maire expose que la Région Auvergne Rhône-Alpes a ouvert une ligne de crédit pour aider les communes à financer leurs projets.

Il est proposé au conseil municipal

DE SOLLICITER une subvention pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de la mairie subvention au titre du nouveau cadre d'intervention régionale en faveur de l'aménagement du territoire

D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Dépenses	montant HT	Recettes	Taux	Montant
Modification ouvertures RDC	10 776 €	Subvention Région	40%	227 534 €
MAPA Travaux	558 059 €	Subvention département	13%	77 000 €
		DETR	18%	100 000 €
(Hors études et frais de MO)				
		Autofinancement		164 301 €
TOTAL	568 835 €	TOTAL		568 835 €

D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 18 dont 4 pouvoirs

Contre : 0

5- SMABB : Convention pour le programme de gestion de la végétation des berges des cours d'eau

Monsieur le Maire expose,

Le Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre met en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017, son 4^{ème} programme de restauration de la ripisylve (ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, ou d'une rivière) et de lutte contre les espèces envahissantes. L'équipe du SMABB envisage d'effectuer ces travaux sur la commune de Saint Victor de Cessieu au cours du 1^{er} trimestre, à titre gracieux.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer une convention avec le SMABB pour autoriser l'exécution des travaux.

Il est proposé au conseil municipal :

D'ACCEPTER les termes de la convention établie entre les parties

DE MANDATER le Maire pour effectuer les formalités se rapportant au dossier.

6- Convention aux charges de fonctionnement des Unités pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) Commune de l'Isle d'Abeau – année scolaire 2015-2016.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à passer avec la commune de l'Isle d'Abeau relative à la participation financière aux charges de fonctionnement scolaires de ses Unités pour l'Inclusion Scolaire (ULIS – anciennement CLIS).

Monsieur le Maire explique que la participation financière des communes extérieures aux frais de scolarités des élèves d'ULIS dépend de l'article 23 de loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifié par la loi n°86-29 du 9 février 1986 et l'article 11 de la loi n°86-972 du 19 août 1986.

L'inscription des enfants en ULIS n'est pas soumise à l'approbation des maires des communes d'accueil et de résidence, mais est décidée par l'inspection d'académie en fonction des notifications prise par la commission d'autonomie.

Chaque commune de résidence des enfants inscrits en ULIS doivent verser une contribution financière correspondant au prorata du nombre d'enfants accueillis qui constitue une dépense obligatoire. La commune de de Saint Victor de Cessieu contribuera aux charges énoncées pour une somme de 1 121,79 € correspondant à la scolarisation d'un enfant.

Il est proposé au conseil municipal,

D'APPROUVER la convention précitée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention

La proposition est adoptée à l'unanimité

Abstention : 0

Pour : 18 dont 4 pouvoirs

Contre : 0

Compte-rendu des adjoints

M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

- Restaurant scolaire : un bilan du fonctionnement sera fait avec Mme Doriane Rolland le lundi 19 décembre.
- Repas de Noël : 182 repas enfants et 19 adultes servis. Remerciements des bénévoles, Mmes Christine Biessy et Sarah Frizon qui ont aidé pour le service.
- Le conseil d'école réuni en séance exceptionnelle a validé le maintien des horaires scolaire à unanimité des membres présents pour l'année scolaire 2017-2018.
- Un panneau de stop sera installé par les services techniques en janvier à la sortie du Clos Monin
- Les services techniques ont terminé la plantation d'arbustes.
- Un contrat aidé type CAE va être signé avec Mme Alizée POLAUD pour le remplacement de Marianne Faure à compter du 2 janvier jusqu'au 7 juillet 2017 inclus.

Question de Maxime Durand : en vue de l'extinction nocturne, est-ce qu'il est possible de refaire les marquages au sol (signalisation lignes de bas-côté et le marquage central). Il est répondu que les services du département ne font plus que le marquage central, Monsieur le Maire dit que le service sera à nouveau interrogé sur cette question.

M. Serge BIESSY – travaux, sécurité

- École : habillage des fenêtres terminé.
- Éclairage public : il y a 4 armoires qui n'ont pas été faites lors de la rénovation des coffrets.
- Enfouissement des réseaux d'ENEDIS Route de Doissin, concertation entre les services d'Enedis et du SEDI.
- Mairie : livraison et installation des pré-murs ces 2 derniers jours
- Maison pour tous : commande de barrières
- Vandalisme au gymnase, un dépôt de plainte a été fait à la gendarmerie de la Tour du Pin

Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement

- Aide au remplissage de plusieurs dossiers d'APA et de handicap à domicile réalisée par Martine Gauthier.
- Les membres du CCAS ont prévu d'aller rendre visite à Irène Badin qui est toujours hospitalisé.
- Le club de l'amitié a confectionné des bonhommes de neige avec du matériel de récupération pour les rajouter au colis des personnes hospitalisées ou en maison de retraite.

M. Abdelkader BOUKACEM – informations et communications

En l'absence pour raisons professionnelles de l'adjoint, Edwige Gonin annonce que la commission s'est réunie pour la finalisation du bulletin municipal :

- Le « bon à tirer » a été validé.
- Les exemplaires du bulletin seront déposés dans la salle de la bascule avec le dernier bulletin de la CCVH.
- Le circuit de distribution a été revu.
- Distribution souhaité avant la cérémonie des vœux à la population.

M. Patrick BENOITON – Vie associative et animations

Vœux à la population le 6 janvier 2017 à 19h00

Questions diverses

M. Sylvain DAFFY a déposé un nouveau recours au tribunal administratif contre un permis accordé.

Fin de séance à 20h15.